

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02053 Numéro SIREN : 790 720 163 Nom ou dénomination : A&N DESIGN
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2021 sous le numéro de dépôt B2021/013422



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL**

N° 2065-SD

2021

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS A&N DESIGN	138 Chemin de la Miolane
SIRET 7 9 0 7 2 0 1 6 3 0 0 0 2 7	83270 ST CYR SUR MER
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE
Activités exercées TRAVAUX MACONNERIE GENERALE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 20%	43 500	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐				
Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Autres dispositifs ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐				
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐
---	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
Nom NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
EXOFIS Méditerranée 7 Avenue ANDRE ROUSSIN PONANT LITTORAL, BAT C 13016 MARSEILLE Tél:		Tél:	
CGA/OMGA	/viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 18/05/2021	Lieu: ST CYR SUR MER
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: Président	Signature: ONEMR ANTOINE JOSEPH
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Formulaire obligatoire (art. 202 Section 1 bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A&N DESIGN				Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		138 Chemin de la Miolane				83270 ST CYR SUR MER	
Numéro SIRET *		7 9 0 7 2 0 1 6 3 0 0 0 2 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9	
		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
ACTIF							
IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	115 242	030	14 931	100 311	8 079
	Immobilisations financières * (1)	040	4 115	042		4 115	80
Total I (5)		044	119 357	048	14 931	104 426	8 159
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	201 594	052		201 594	
	Marchandises *	060		062			
CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068	120 972	070		120 972	106 039
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	43 079	074		43 079	16 895
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	16 066	086		16 066	9 441	
Charges constatées d'avance *	092		094				
Total II		096	381 711	098		381 711	132 375
Total général (I+II)		110	501 068	112	14 931	486 137	140 533
PASSIF							
				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000		10 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		1 000		1 000	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		52 495		(13 874)	
	Résultat de l'exercice	136		57 531		66 369	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		121 026		63 495	
	Total II	154					
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156		193 377		10 685	
	Emprunts et dettes assimilées	164					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166		72 879		16 127	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	169	3 669	172	98 855	50 226	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)						
Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		365 111		77 038		
Total général (I + II + III)		180		486 137		140 533	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	193 377	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	110 720	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302, Section A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS A&N DESIGN		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le						Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 2 0						13 1 1 2 2 0 1 9								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209		210														
	Production vendue	biens		215		214														
		services *		217		218	962 807						612 454							
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	201 594													
	Production immobilisée *					224														
	Subventions d'exploitation reçues					226	3 000													
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	3						4							
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	1 167 404						612 457							
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234														
	Variation de stock (marchandises) *					236														
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	142 036						85 356							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240														
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	831 586						428 457							
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	257	244	2 255						77						
	Rémunérations du personnel *					250	66 092						10 863							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	35 107						5 920							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements *					254	14 452						479							
	Dotations aux provisions					256														
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	10						36								
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																	
	Total des charges d'exploitation (II)					264	1 091 537						531 188							
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	75 866						81 269							
	Produits financiers				(III)	280														
	Produits exceptionnels				(IV)	290														
	Charges financières				(V)	294														
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	438						300							
dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																		
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306	17 898						14 600								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	57 531						66 369								
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	57 531					314								
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316														
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	4 456													
	Provisions non déductibles *					322														
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	19 196													
	Divers*, dont intérêts excédentaires des copro-actifs d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	437													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251													
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998														
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999														
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997								
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44, section I)	986		Zone franche urbaine (44, section I) et autres (44, section I)	987		Zones restreintes de la défense (44, section I)	127		Zones de réhabilitation rurales (44, section I)	138			342					
Reprise d'entreprises en difficulté (44, section I)		981		Jeune entreprise innovante (44, section I)	989		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991												
Divers (44, section I)		ZFA NG (44 quinquies D)	345	Investissements outre-mer	344		Crédits dus au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44 septuies)	992			350						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septuies)	993													
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	81 620					354									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356														
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :											360								
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	81 620					372									

A&N DESIGN
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 138 Chemin de la Miolane, 83270 ST CYR SUR MER
790 720 163 RCS TOULON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2021

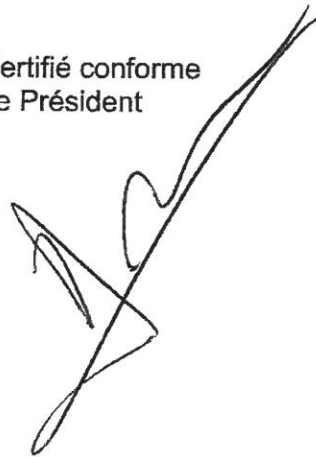
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 57 531 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 57 531 euros
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 110 026 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le Président'.